

Décision

Générale

colonial

Décision n° 126 du 11 février 1952

n° 126

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 février 1952

Numéro JO
n° 3 du 01/03/1952

Date du numéro
1 mars 1952

TEXTE INTÉGRAL

M. Ai Bouh est engagé en qualité de planton auxiliaire 2e échelon, pour compter du 1er février 1952. L'intéressé est mis à la disposition du Chef du Service des Contributions directes. M. Ali Bouh conserve dans cet échelon une ancienneté de 4 ans 3 mois 2 jours.